



# Info RETRAITÉS

Lettre nationale adressée aux retraités de l'Unsa

n°47 janvier - février 2017

sommaire

## Actualité

- Décret Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.
- Haut Conseil : organisation et fonctionnement

2-3

- Rapport de la Cour des Comptes sur les retraites de la Fonction Publique
- Plus de centenaires : quelle adaptation pour la société ?

5

## Social

- Baisse de la CSG

4

## Action

- Audience chez les parlementaires

5

## Dépendance, santé

- Baromètre Dépendance
- Vaccination contre la grippe

6

## Vie interne

- Le développement de l'Unsa Retraités se poursuit
- Agenda de Kean-Marc Schaeffer

7

## Europe

- Actualité FERPA

7

## Interview

- Comment une jeune cheminote perçoit l'UNSA Retraités

8

## l'éditorial

de Jean- Marc Schaeffer  
Secrétaire Général UNSA Retraités

### Edito 2017 :

### *année de surprises ! ?*

En lisant ce titre, beaucoup penseront aux élections présidentielles et législatives. Mais rassurez-vous, je resterai sur nos lignes syndicales et ne m'immiscerai pas dans le débat politique. Toutefois, nous devons rester attentifs aux programmes qui chercheront à limiter la liberté syndicale ou encore, aux discours alarmistes qui jouent sur la peur de l'autre, par la stigmatisation de ses origines ou seulement à cause de sa différence.

**SURPRISE** : car 2017 est l'année des résultats du scrutin des élections TPE qui pèseront lourdement pour la détermination des représentativités syndicales. L'UNSA aura-t-elle enfin sa reconnaissance ?

**SURPRISE** : Dans le cadre de l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les nouvelles instances se mettent en place : le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) au niveau national et les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) au niveau de chaque département.

Dans toutes ces instances, la place de l'UNSA a été reconnue officiellement et plus particulièrement, la place des retraités.

2017 sera donc bien une année toute nouvelle où l'UNSA Retraités prendra ses responsabilités.

Dans ce cadre nouveau, pour cette nouvelle année, au nom du bureau de l'UNSA Retraités, je vous présente mes meilleurs souhaits de réussite et mes vœux de bonheur pour vous et vos proches.



Unsa Retraités - 21 rue Jules FERRY  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94  
Courriel : unsa-retraites@unsa.org  
rose-helene.caboste@unsa.org

# Actualité

## ENFIN !

*Le décret sur le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) est enfin paru au Journal Officiel du 27 octobre 2016.*

Ce décret d'application de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) précise la composition et le fonctionnement du Haut Conseil. L'article 69 de la loi ASV crée le Haut Conseil et en définit les missions. Il est placé auprès du Premier Ministre.

Sa mission principale sera « d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle ».

Ce Haut Conseil est composé de trois formations spécialisées :

- dans le champ de la famille,
- dans le champ de l'enfance et de l'adolescence,
- dans le champ de l'âge, notamment l'avancée en âge des personnes âgées et des personnes retraitées, et l'adaptation de la société au vieillissement.

Les 230 membres du Haut Conseil sont nommés ou désignés pour une durée de trois ans. Chaque formation comprend entre 74 et 88 membres. Ces quelques chiffres montrent la lourdeur de cette instance.

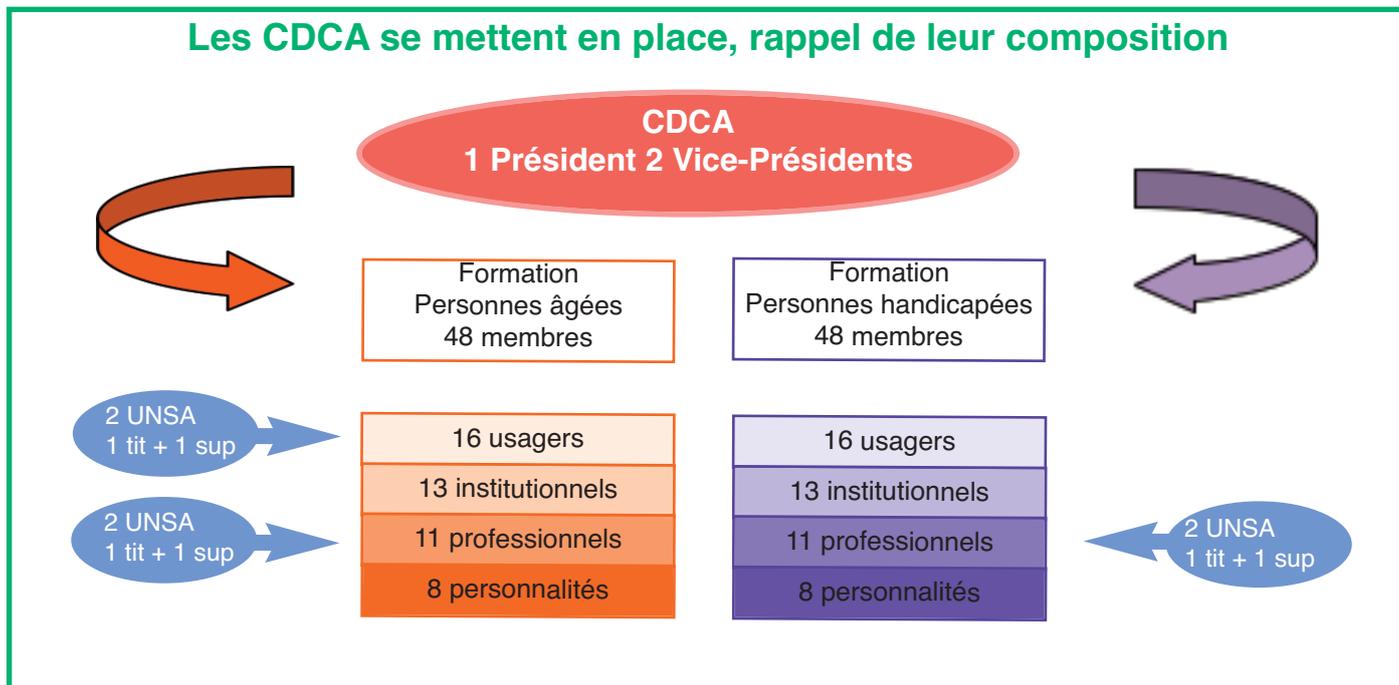
Nous aurions préféré un Haut Conseil limité aux problèmes des retraités et personnes âgées, qui aurait repris toutes les attributions du CNRPA (Comité National des Retraités et des Personnes Agées). Par deux fois, le CNRPA a émis un avis défavorable à ce projet de décret. En effet, deux attributions du CNRPA ne sont pas reprises :

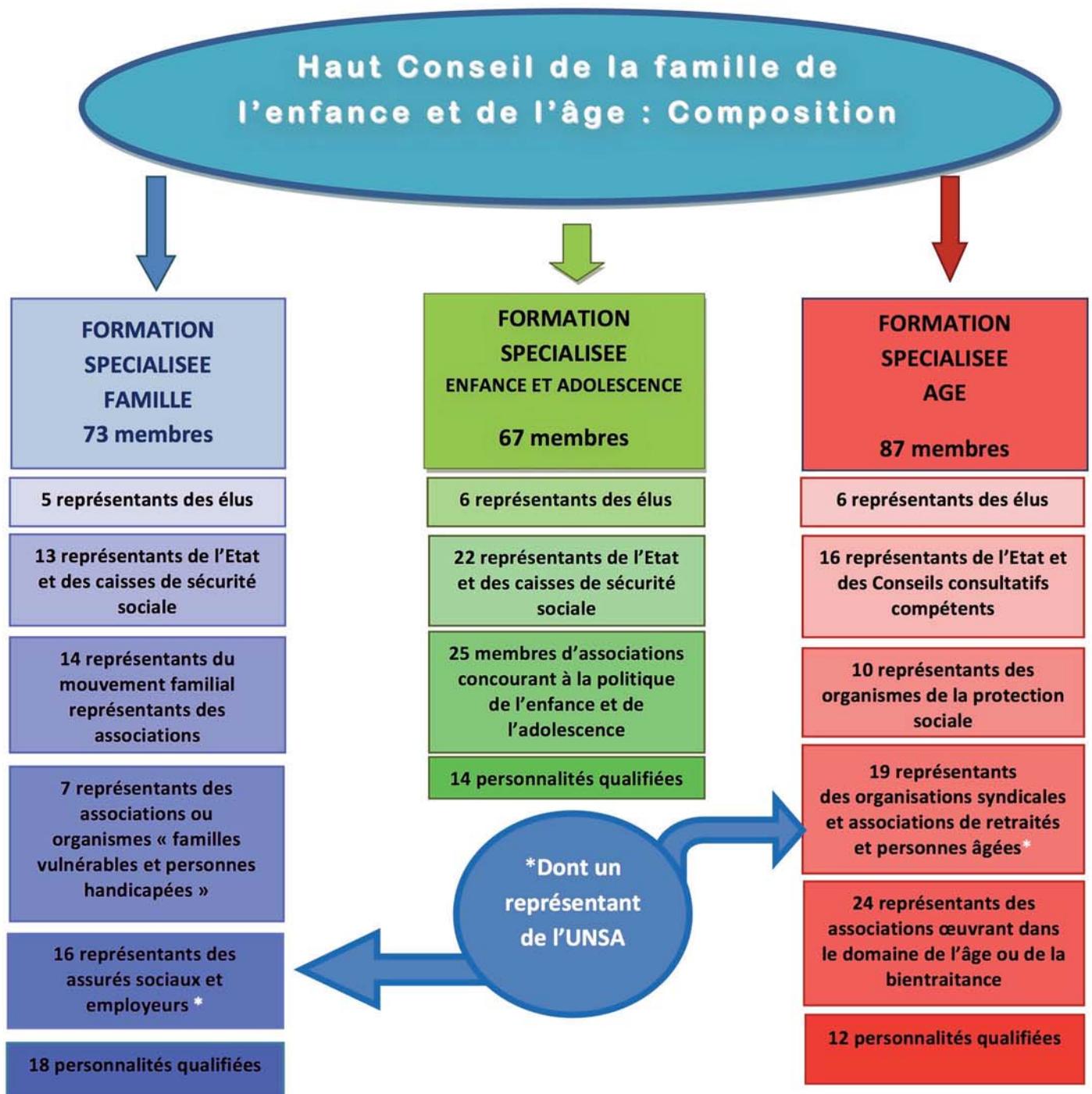
- le suivi règlementaire, c'est-à-dire les avis sur les projets de décrets,
- la représentation du CNRPA (c'est-à-dire des personnes âgées) dans une trentaine d'instances extérieures ; sur ce point, nous n'avons toujours pas de réponse du Ministère.

Mais aujourd'hui, la loi est votée, et le décret paru. L'important pour nous à l'UNSA, c'est de faire entendre nos préoccupations au sein de ce Haut Conseil. C'est pourquoi, nous sommes intervenus auprès du Ministère des Affaires Sociales pour assurer la présence de l'UNSA. L'UNSA est présente dans deux formations : celle de la famille et celle de l'âge.

Ce Haut Conseil remplacera six instances, dont le Haut Conseil à la Famille et le CNRPA, et regroupera tous les travaux concernant les dossiers intergénérationnels.

Le Haut Conseil a été installé par les Ministres concernés le 13 décembre 2016.





## Comment ça marche ?

Il y a parité entre hommes et femmes au sein de chaque collège des trois formations.

Le mandat est de trois ans, le présent Haut Conseil sera renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Chaque formation se réunit au moins quatre fois par an.

Le Haut Conseil constitué de 237 membres se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

# Social

## Baisse de la CSG pour les retraités modestes, des mesures qui vont dans le bon sens

L'Assemblée Nationale a adopté jeudi 27 octobre un amendement au Projet de loi de Finances 2017 qui relève de 3 % le revenu fiscal de référence. Ce revenu fiscal de référence (RFR) sert au calcul de l'application de la CSG à taux zéro, ou au taux réduit de 3,8%.

290 000 foyers fiscaux de retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 10 996 € par an vont passer à la CSG à taux zéro. De même, 260 000 foyers fiscaux de retraités dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 14 373 € par an bénéficieront de la CSG au taux réduit de 3.8%.

Au total, ce sont 550 000 retraités ou ménages de retraités qui devraient bénéficier de ces mesures, pour un gain mensuel moyen évalué entre 38 € (passage au taux réduit de CSG) et 46 € (passage au taux zéro).

Cette mesure corrige partiellement les effets de la fiscalisation des bonifications pour enfants ainsi que de la suppression de la demi-part des veuves. Elle concerne certains retraités modestes, mais laisse de côté ceux qui étaient déjà exonérés de CSG, pour lesquels aucune mesure de revalorisation n'interviendra cette année.

Cette avancée très partielle, en fin de législature, nous conforte dans le fait que nos arguments concernant les retraités modestes peuvent être entendus. Mais pour obtenir des mesures plus significatives, et notamment l'indexation des retraites sur les salaires, il faudra poursuivre notre action, avec énergie et détermination.

# Action



Un réflexe à avoir : se rendre sur le site « [unsa.org](http://unsa.org) » et cliquer sur le logo de l'UNSA Retraités.

Chacune et chacun pourra prendre connaissance, au fil de l'actualité, des démarches, des actions en cours ou à venir ou même des dernières informations.

Ainsi, dès maintenant, vous retrouverez la pétition lancée le 20 septembre que vous pouvez toujours signer si vous ne l'avez pas encore fait. Il nous reste à porter notre argumentaire et nos revendications sur le pouvoir d'achat aux candidats aux élections législatives.

Les sections de retraités des UD seront sollicitées dans cette nouvelle démarche.

La suite.... Sur le site...

## Rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016 : Attaques contre les régimes de retraite de la Fonction Publique

Dans un rapport sur les retraites des fonctionnaires, la Cour des Comptes reconnaît que les régimes de retraites publics et privés assurent des revenus de remplacement convergents à carrières comparables. Cependant, elle évoque un risque de dérive du financement des retraites de la Fonction Publique et propose des pistes d'économies. Entre autres :

- Fusion des deux régimes de retraites Service des Retraites de l'Etat (SRE) et Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRCAL) : cette mesure conduirait à une forte augmentation des cotisations dans les Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière.

- Allongement de la durée de la période de référence pour le calcul de la pension des fonctionnaires (abandon de la règle de calcul sur les six derniers

mois), ce qui conduirait à une baisse de ces pensions.

- Harmonisation (à la baisse) des droits familiaux de retraite des agents publics et des salariés du secteur privé, du supplément familial de traitement, et des règles relatives aux pensions de réversion.

- Remise en cause des services actifs (pompiers, policiers...) par une augmentation rapide des durées d'assurance qui leur sont applicables.

Enfin, la Cour des Comptes souhaiterait la création d'une caisse retraite de la Fonction Publique d'Etat, qui aurait pour conséquence de détacher les retraites des fonctionnaires du budget de l'Etat.

Ce qui n'est qu'un rapport, contient tout de même les éléments d'une attaque frontale contre les régimes de retraite de la Fonction Publique.

**>> Pour en savoir plus, consultez le dossier de l'UNSA Retraités dans la rubrique « nos analyses » du site de l'UNSA Retraités**

## Plus de centenaires : quelle adaptation pour la société ?



*En 2016, 21 000 centenaires vivent en France. Ils devraient être treize fois plus en 2070, soit 270 000.*

*Dans le quotidien Midi Libre du 5 novembre dernier, pour Jean-Marie Robine, directeur de recherche à l'Inserm\*, ce boom des centenaires ne pose pas vraiment problème en termes d'économie de santé. Ce sont les personnes les plus robustes qui survivent. En revanche, l'allongement de la durée de vie augmente le temps de versement des retraites et pèse sur l'équilibre des comptes, d'où le débat sur repousser ou pas l'âge de départ à la retraite.*

*Ce chercheur constate que les personnes qui vivent de plus en plus longtemps sont propriétaires de biens (maisons, immeubles, terrains) qui, souvent, ne reviennent pas sur le marché. Il affirme que les richesses du pays sont largement entre les mains des grands-parents et des arrière grands-parents. Les gens héritent de plus en plus tard de biens qu'ils vont conserver de nombreuses années. Pour lui, cet élément explique en grande partie la crise permanente du logement en France alors que l'on n'arrête pas de construire.*

*Aujourd'hui, selon JM Robine, il est question de « liquéfier » le capital pour remettre des biens sur le marché via des viagers modernisés... Ou encore de favoriser fortement l'héritage des grands-parents vers les petits enfants.*

*Nous vivons dans une société qui a été pensée pour deux générations, petit à petit il y en a eu une troisième. Avec quatre générations, comme c'est le cas aujourd'hui, ça coince. Il faut de l'inventivité sociale, conclut le chercheur. D'accord ou pas avec cette analyse prospective, cette problématique des centenaires et d'autres concernant les personnes âgées soulignent encore plus l'importance de la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée fin décembre 2015.*

# Dépendance

## Enquête « Baromètre Dépendance » TNS SOFRES : Ce que pensent les Français de la perte d'autonomie

*Alors que la loi d'adaptation de la société au vieillissement entre dans sa phase active, le « Baromètre Dépendance » de TNS Sofres, enquête publiée en septembre 2016, apporte un éclairage édifiant sur la question de la dépendance telle qu'elle est perçue par les Français de 45 à 75 ans.*

### • Se sentir concerné par la dépendance :

74 % des Français s'estiment concernés par la dépendance à titre personnel et 78 % concernés par la dépendance d'un proche.

55 % déclarent avoir été confrontés dans les 15 dernières années à la dépendance d'un proche et 29 % le sont actuellement.

### • Préparer sa dépendance :

63 % des Français considèrent que le financement de la dépendance doit être une responsabilité de l'Etat, mais 34 % seulement estiment que les moyens mobilisés sont suffisants au regard des possibilités de financement de l'Etat.

Pour 28 % des Français, le financement de la dépendance doit reposer sur des initiatives personnelles.

53 % des Français déclarent avoir réfléchi au financement de leur dépendance et 26% ont déjà pris des dispositions à titre personnel sur ce point.

### • Privilégier le maintien à domicile :

82 % des Français privilégient le maintien à domicile d'un proche en cas de perte d'autonomie et pour 67 % un placement en EHPAD ne constitue qu'une solution de dernier recours.

Le maintien à domicile mobilise la solidarité familiale, mais dans 82 % des cas, le recours à une aide extérieure est nécessaire.

### • Aider les aidants :

79 % des aidants souhaiteraient un soutien psychologique et affectif. Ils sont 85 % à souhaiter un droit au répit, 83 % à attendre une aide dans l'organisation pratique de leur rôle d'aidant et 74 % à accorder de l'importance au soutien financier.

### • Renforcer l'information :

La loi ASV est connue de seulement 23 % des Français, et perçue comme insuffisante par 59 % de ceux qui en ont entendu parler.

57 % s'estiment suffisamment informés des solutions disponibles face au risque de dépendance.

Pour 43% des Français, l'Etat doit favoriser le développement des assurances individuelles dépendance notamment par la sensibilisation au risque de dépendance, par des mesures fiscales et par un encadrement favorisant la clarté des contrats.

### **Notre avis :**

*La question de la dépendance est une préoccupation très forte des Français de plus de 45 ans. Très majoritairement, ils estiment que cette question relève de la solidarité nationale, mais que les moyens financiers mobilisés sont loin de répondre aux attentes. Le maintien à domicile demeure la solution privilégiée pour faire face à la perte d'autonomie, mais les attentes des aidants sont énormes et loin d'être satisfaites.*

*Le besoin d'information demeure très important et les Français attendent beaucoup du rôle protecteur de l'Etat dans la question de la dépendance, qu'il s'agisse de financement, d'information ou d'encadrement réglementaire.*

## Echos des départements :

### Le développement de l'UNSA Retraités se poursuit



Dans le Var, autour de Christiane Martel, un secrétariat provisoire de quatre militant(e)s a diffusé courant novembre un premier bulletin en ligne. Et le 5 décembre, à l'issue d'une réunion constitutive à Toulon, la section de l'UNSA Retraités a été créée.

Pour la joindre ou (et) recevoir des informations concernant ce département, écrire à : [unsaretraites83@gmail.com](mailto:unsaretraites83@gmail.com)

Dans le département voisin des Alpes Maritimes, un militant retraité, Daniel Gauchon, a pu exprimer devant le Conseil départemental de l'UD le souhait de création d'une section « retraités ». Son intervention a été accueillie très favorablement.



Les contacts se poursuivent localement pour composer un petit groupe qui fera émerger et vivre l'UNSA Retraités 06.

### Sur l'agenda du Secrétaire Général de l'UNSA Retraités

L'actualité place les Unions Départementales (UD) en plein cœur de l'action syndicale. Les élections TPE, la mise en place des CDCA et, demain, les désignations prud'homales glissent les UD au premier plan.

Les retraités ont toute leur place dans chaque département et une section de l'UNSA Retraités doit être dynamisée.

Invité par de nombreuses UD, au moment de leur AG, le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités s'est rendu dernièrement dans plusieurs départements : Loire (Saint Etienne), Nièvre (Nevers), Charentes (Angoulême), qui avaient pour certains, invité les représentants des départements voisins.

Il est capital que tous les départements confortent leur structure retraitée et désignent démocratiquement les représentants dans le 1er collège de la formation personnes âgées des CDCA.

### ABONNEMENT

Pour s'abonner à notre Lettre nationale ou y abonner des amis retraités, il suffit d'envoyer un courriel à :

[unsa-retraites@unsa.org](mailto:unsa-retraites@unsa.org)

## Europe



FERPA

### 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

C'est la date choisie par les Nations Unies depuis 1960 pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes. En 2016, la situation n'a toujours pas évoluée. La convention internationale a proposé à l'Union Européenne et aux états membres d'adopter des textes de loi pour lutter contre cette violence.

Voici l'affiche proposée lors du comité exécutif de la FERPA par Carla Cantone, Secrétaire Générale de la FERPA et Ana Martinez Lopez Présidente du Comité Femmes.



# Interview

## Comment une jeune cheminote perçoit l'UNSA Retraités...

• *Les retraités sont parfois perçus comme des privilégiés, au regard des jeunes actifs confrontés quelquefois à la précarité ou aux difficultés liées à l'entrée dans la vie active. Qu'en penses-tu ?*



Il est vrai que notre génération a l'impression parfois d'être la génération la moins chanceuse, car les retraités sont les enfants des 30 glorieuses, du plein emploi et nous sommes, quant à nous, les enfants de la crise économique, du réchauffement

climatique... Toutefois, je suis de nature à voir la bouteille à moitié pleine et je dirais que nous sommes plutôt les héritiers de combats sociaux qui nous permettent de vivre une vie professionnelle dans laquelle on parle de qualité de vie au travail, de parité. Tout est loin d'être acquis, mais si ces sujets sont courants, c'est parce que les retraités actuels ont mené des batailles pour les générations futures.

• *Dans ta pratique syndicale, as-tu des rapports avec des militants retraités ?*

J'ai la chance de travailler pour une Union Régionale de l'UNSA-Ferroviaire qui a instauré une réunion des retraités UNSA tous les premiers mardis du mois. C'est un plaisir de les recevoir. Ce rituel nous permet d'échanger sur les actualités de notre entreprise. (Imaginez leur stupeur à l'annonce de la réforme ferroviaire ou de la concurrence des trains régionaux !) Ils nous font part, quant à eux, de leur expérience sur les réorganisations ou organisations existantes pendant qu'ils étaient en fonction. Cela nous permet parfois de

trouver des propositions ou des arguments.

• *Selon toi quelles contributions peuvent apporter les militants retraités à la vie syndicale de l'UNSA ?*

Ils ont l'historique de l'entreprise et du monde syndical. Un vieil adage dit « Si tu ne sais pas où tu vas, souviens toi d'où tu viens ». C'est exactement ce que représentent les militants retraités : un socle de connaissances et d'expériences qui nous rappelle certains pans de l'histoire syndicale. Cela nous aide, nous en responsabilité, à avoir le bon angle de négociation.

• *Militant trentenaire, quelle relation peux-tu nouer avec des militants qui ont vécu une partie de leur engagement dans une période où les enjeux professionnels et syndicaux étaient d'une toute autre nature qu'aujourd'hui ?*

Les interlocuteurs des militants retraités étaient les dirigeants de chantier, les directeurs de gares ou le gouvernement français. Nous, nos interlocuteurs actuels sont les directeurs d'axes, d'entités de zones (sur 4 régions parfois...), les présidents de régions politiques ou encore l'Europe. Toutefois, nous avons toujours le même centre d'intérêt et nous menons le combat pour les mêmes personnes hier comme aujourd'hui : LES SALARIES et en cela nous avons toujours le même militantisme.

